



Portail automatique inutilisable

Par **portalelectrique**, le **09/08/2014** à **15:53**

Bonjour,

Nous sommes trois particuliers qui avons acquis chacun un bien immobilier d'habitation (biens déjà construits) situés sur une parcelle ayant fait l'objet d'une division.

Le terrain comporte un accès, voie carrossable, commune à tous, avec diverses servitudes de passage; Un quatrième acheteur a acquis une partie de la parcelle, en terrain constructible, et va bâtir une maison, permis accordé; Suite à cette construction, le portail automatique situé à l'entrée devra être entièrement déplacé, et le mécanisme changé, car le mur de la nouvelle construction empêchera de manoeuvrer pour entrer et sortir normalement; au moment de l'achat, nous n'avons à aucun moment été informé de ce problème par l'agence immobilière, qui se cache derrière le PLU, et dit en gros que ce n'est pas son problème;

Nous voudrions savoir ce que nous pouvons faire, car ne trouvons pas normal de devoir financer et gérer ces travaux d'accès qui n'étaient nullement prévus.

En effet, le portail en pierre et le mécanisme d'ouverture fonctionnent très bien à ce jour,

Merci pour votre aide,

les trois voisins concernés

Par **moisse**, le **10/08/2014** à **11:46**

Bonjour,

J'ai du mal à imaginer comment la nouvelle construction peut empêcher le portail de fonctionner.

Sauf si d'une façon tout à fait irrégulière le battement surplombait le terrain d'un tiers.

Vous indiquez que l'agent immobilier, celui qui vous a vendu le bien je suppose, se moque du

problème.

Il a bien raison, je ne vois pas en quoi il est concerné.